

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JANVIER 2025**

Délibération n°2025.01.014.B

**Aménagement d'une section de la Flow Vélo sur le secteur du quai
du halage Angoulême : demande de subvention**

LE VINGT TROIS JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 janvier 2025

Secrétaire de Séance: Michel ANDRIEUX

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Hélène GINGAST à Michel GERMANEAU, Isabelle MOUFFLET à Michel BUISSON, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Monique CHIRON, Philippe VERGNAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250123-2025_01_14B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2025

Publication : 28/01/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.01.014.B**

Rapporteur : Monsieur MARTIAL

**AMENAGEMENT D'UNE SECTION DE LA FLOW VELO SUR LE SECTEUR DU QUAI
DU HALAGE ANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : [10601 -1) TOURISME]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Développement d'activités durables dans le tourisme

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême mène une politique volontariste en faveur du développement touristique sur son territoire. Cette volonté s'appuie notamment sur la mise en avant de l'itinérance douce et le développement de l'itinéraire de la Flow Vélo – V92, qui accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de cyclotouristes en itinérance.

Par ailleurs, la ville d'Angoulême a pour projet de réaménager le chemin de halage se trouvant entre le pont Simone Veil et la rue de Saintes. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Eloigner de la berge et végétaliser le stationnement au profit du site ;
- Généraliser le pavage calcaire pour affirmer la vocation de la place ;
- Supprimer les espaces minéralisés inutiles et favoriser la végétalisation pour révéler les éléments bâtis.

Dans ce contexte, et conformément à sa compétence en matière « *d'aménagement du chemin de randonnée le long du fleuve Charente* » autrement dit la « coulée verte », GrandAngoulême souhaite réaliser une voie douce permettant une continuité de la coulée verte / Flow Vélo sur ce tronçon. A ce jour, il n'existe aucun cheminement doux et sécurisé sur le chemin de halage pour la pratique des mobilités douces. Ce secteur n'est pas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250123-2025_01_14B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2025

Publication : 28/01/2025

identifiable par les cyclotouristes qui se perdent régulièrement dans une zone qui est aujourd'hui non sécurisée et inconfortable.

En 2023, GrandAngoulême a aménagé environ 800 ml de l'itinéraire Flow Vélo / Coulée Verte entre Bourguine et le stade Léonide Lacroix. Fort du retour positif des usagers et des habitants du quartier qui empruntent régulièrement ce tracé, GrandAngoulême souhaite s'inscrire dans la continuité de cet aménagement en poursuivant l'amélioration de l'itinéraire sur le chemin de halage. L'enjeu de ce nouvel aménagement pour la collectivité est de renforcer l'attractivité et la qualité du site en améliorant l'infrastructure des cyclistes et en l'ouvrant à d'autres mobilités (rollers, promenades piétonnes...) pour renforcer les liens inter-quartiers et ouvrir l'espace naturel à plus de monde.

L'objectif principal du projet est d'aménager un nouveau parcours tout en améliorant les relations paysagères avec les espaces traversés. Le projet doit également permettre de prendre en compte une amélioration du franchissement sous le pont de St Cybard qui est aujourd'hui constitué d'un encorbellement dont l'accès est complexe, dangereux et peu accessible.

Afin de mener à bien ce projet, GrandAngoulême sollicite le soutien financier du département de la Charente, de l'Etat et de l'Union Européenne tel qu'indiqué dans le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût de l'opération	Montant en €	Financement	Montant en €	%
Détailler les principaux postes :		<u>Aides publiques</u> ¹ :		
• Création de la voie douce	229 980,25 €	• Union européenne	281 500 €	
• Réseaux divers et éclairage, signalisation routière	32 729 €	• État	Dont :	
• Création d'une passerelle	59 565 €		FNADT 2022 – acquis :	40 %
• Aménagement paysager et mobilier	149 504,50 €	• Collectivités locales et leurs groupements :	65 877,83 €	
		- Région.....	DSIL 2025 – demande :	30 %
• Renforcement des berges	13 800 €	- Département.....	215 622,17 €	
		- communes ou groupements de communes.....		
• Parking compensation	128 170,50 €	• Établissements publics.....		
		• Autres ²		
		<u>Autofinancement</u> :		
		• Fonds propres.....	140 750,25 €	20 %
		• Emprunts.....		
		• Crédit-bail.....		
		Autre.....		

1 À énumérer : Ministères, Nom des collectivités et des établissements publics dont organismes consulaires, joindre copie des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales, ...)

2 À détailler

• Maîtrise d'œuvre	48 500 €			
• Etudes techniques	41 500 €			
A déduire s'il y a lieu : • Recettes nettes générées par l'investissement	Pas de recettes			
Coût total HT	703 749,25 €		703 749,25 €	
TVA	140 750 €			
Coût total TTC	844 499,25 €			

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction des plans de financement notamment auprès du département de la Charente, de l'Etat et de l'Union Européenne.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250123-2025_01_14B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2025
Publication : 28/01/2025